



REGLEMENT

COURSE D'ORIENTATION – Dimanche 28 avril 2024

V2 du 17/03/2024, soumise à mises à jour

Article 1 : Organisateurs

XTTRaid63 affilié à la Fédération Française de Course d'Orientation score, organise une épreuve de Course d'Orientation le dimanche 28 avril 2024, dans une zone située autour de Mur-ès-Allier.

Article 2 : Le programme

Quand ?	Dimanche 28 avril 2024
Où ?	Accueil, départ et arrivée à Mur-ès-Allier
Quoi ?	3 circuits vous sont proposés, avec un temps limite de parcours : 1h (accompagné si <12 ans), 2h (accompagné si <12 ans), 3h (à partir de 18 ans) Attention ! si les enfants sont débutants en CO, ils ont l'obligation d'être accompagnés par un adulte.
Cartes	IOF
Règles du jeu	Les balises sont à pointer dans un ordre libre en un minimum de temps. Elles ont toutes la même valeur, c'est le nombre de balises et le temps de parcours qui feront le classement.
Participation	Individuelle

Article 3 : Lieux et horaires

Accueil	A partir de 8h à Dallet, commune de Mur-ès-Allier.
Départ	Individuel en mass start. Parcours 1h : 10h ; parcours 2h : 9h30; parcours 3h : 9h
Arrivées	Le plus vite possible, dans la limite du temps assigné à la formule choisie. Une pénalité dissuasive en points sera infligée à chaque minute de dépassement .

Article 4 : Chronométrage :

Le chronométrage sera fait avec le système Sportident.

Chaque participant aura un seul doigt électronique.

Chaque balise trouvée doit être validée en insérant le doigt électronique dans le boîtier électronique accroché sur la toile.

Les coureurs qui possèdent un doigt électronique peuvent l'utiliser (50 temps mini pour 1h, 128 temps pour 2h et 3h).

L'organisation pourra prêter des doigts contre un chèque de caution de 60EUR par doigt prêté.

Si vous le souhaitez, vous pourrez télécharger l'appli vikazimut pour enregistrer votre parcours et le comparer à ceux des autres participants....

Article 5 : Inscriptions et tarifs

L'ouverture des inscriptions aura lieu le **16/03/2024**.

Un formulaire sera accessible sur le site XTTR63.com, rubrique « Nos organisations »/XTTRaid Val d'Allier

Les tarifs sont les suivants :

Licenciés : 5 EUR pour le 1h ; 10 EUR pour le 2h ; 13 EUR pour le 3h pour un(e) participant(e) licencié(e) FFCO majeure
Étudiants/enfants (1 carte) : 5 EUR quelque soit la course, sur présentation d'un justificatif
Non licenciés : ajouter 3EUR pour le Pass-compétition FFCO

Le tarif comprend : l'impression des cartes, le ravitaillement d'arrivée, le prêt du doigt électronique si vous n'en avez pas

Le tarif ne comprend pas : Le pass journée FFCO 3€ pour tous les coureurs non licenciés

Article 6 : Inscriptions

Public

Les parcours 1h et 2h sont ouverts à tous. Le parcours 3h est réservé aux adultes.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un concurrent majeur qui s'engage à rester avec eux tout au long de l'épreuve.

Licence

Pour les licenciés FFCO seulement, fournir une copie de la licence FFCO.

Pour les non licenciés FFCO, les participants devront remplir et nous envoyer l'attestation d'inscription obligatoire, après avoir pris connaissance des 10 règles d'or des cardiologues et rempli le questionnaire de santé. Ce dernier document doit être conservé par le participant.

Tout équipier n'ayant pas déposé soit la licence FFCO, soit l'attestation d'inscription, ne sera pas autorisé à prendre le départ

Article 7 : Ravitaillement

Chaque concurrent doit être autonome en vivres et partir avec une réserve d'eau suffisante.

Chaque concurrent est responsable de son propre matériel, l'organisation n'assume aucune responsabilité, en cas de perte, casse ou vol du matériel des coureurs engagés.

A l'arrivée, un ravitaillement sera proposé.

Article 8 : Sécurité /secours /abandons

Respect du code de la route

Une grande partie de cette épreuve se déroule en zone urbaine.

Les routes et chemins étant ouverts à la circulation, les coureurs doivent respecter le code de la route.

Zones dangereuses

Certaines zones de la carte peuvent être jugées dangereuses par l'organisation, elles seront représentées sur la carte par des falaises et/ou un quadrillage violine. Ceci ne présage pas d'une indication exhaustive de toutes les zones dangereuses. Comme d'habitude dans la pratique de la course d'orientation les participants sont invités à adapter leurs parcours et vitesse de progression aux caractéristiques du terrain et à leur condition physique.

Zones interdites

Les zones interdites sont représentées par des hachures violines. Tout coureur s'engageant sur une zone interdite sera immédiatement mis hors course !

D'une manière générale, respectez les consignes mentionnées sur la carte.

Abandons

Tout concurrent ayant abandonné a pour obligation de prévenir l'organisation.

Article 9 : Éthique de course et bonne conduite

Si vous voyez un concurrent blessé, portez lui secours dans la mesure de vos compétences.

Le numéro des secours sera mentionné sur la carte, mais vous pouvez également l'enregistrer dans votre téléphone avant le départ.

Souvenez-vous toujours que vous évoluez sur certaines parcelles privées, avec l'accord bienveillant de leur propriétaire.

Il est interdit de traverser les champs cultivés et de laisser ouvert les barrières des parcelles et des entrées de champs.

Vous avez obligation de ne pas dégrader les clôtures ou tout autre aménagement et de respecter l'environnement.

Vous allez traverser des zones naturelles: toute conduite ou attitude portant préjudice à l'environnement entraînera la disqualification de son auteur.

Article 10 : Classement et récompenses

Le classement est établi sur la base des informations enregistrées sur le doigt électronique du concurrent :

1. au score
2. au temps pour les participants qui obtiendraient le même score

Le 1^{er} de chaque catégorie (masculin, féminin, jeunes sauf formule 3h) sera récompensé.

Un classement séparé sera établi et récompensera le 1er homme et la 1ère femme pour la section "bonus contre la montre" de la formule 3h.

La remise des récompenses aura lieu à l'arrivée à 12h15.

Article 11: Droits d'image et loi informatique et libertés :

Dans le cadre de la promotion de l'épreuve, l'organisation pourra utiliser des images prises durant l'épreuve sur son site internet et sur les réseaux sociaux. Les participants acceptent l'utilisation de ces photos dans les conditions décrites dans cet article. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.

- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner, et en conséquence, décharger l'organisation de toute responsabilité médicale.